

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARTHUR FONTAINE

Les associations ouvrières de production

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 271-283

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__271_0

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION (1).

Objet de l'enquête. — Le but de la récente enquête de l'Office du travail sur les associations ouvrières de production dans l'industrie — enquête dont M. le Directeur de l'Office du travail avait bien voulu me confier la préparation et le compte rendu — est ainsi défini dans la préface du rapport :

« Mesurer les efforts faits par les ouvriers pour substituer au « salariat » l'association intime du capital et de la main-d'œuvre, pour remettre entre les mains des employés et ouvriers qui y travaillent la gestion en commun et les bénéfices totaux des entreprises industrielles ; — rendre compte des déformations qu'a subies l'idée coopérative primitive, à travers les nécessités pratiques, en montrant les divers types *actuels* d'association ouvrière et en constatant l'extension prise par chacun d'eux ; — dénombrer par catégories le personnel de ces associations, évaluer leur production, donner les éléments de leur situation financière ; — indiquer leurs échecs ou leurs succès et livrer les documents permettant d'en rechercher les causes. »

Ce programme, on le voit, exclut toute définition trop rigoureuse de l'association ouvrière de production. N'étudier que les types absolument purs, religieusement fidèles à la conception primitive de Buchez, dans lesquels *tous* les travailleurs, et les *seuls* travailleurs de l'entreprise sont *associés*, c'eût été réduire l'enquête à un nombre infime de sociétés — à peine vingt-cinq (2) — et s'interdire la principale étude, à savoir l'évolution du type idéal sous l'action des nécessités économiques de notre siècle.

Il fallait, au contraire, se borner à rejeter les types qui, nettement, en dépit

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 15 juin 1898.

(2) A condition encore de ne pas pousser ces restrictions jusqu'à l'absurde. En exigeant qu'aucun des associés ne s'embauche au dehors, *même en l'absence de travail à l'atelier social*, on tombe à 15 sociétés en 1895.

d'une raison sociale fallacieuse, étaient des sociétés patronales ordinaires. C'est ce que l'on a tenté de faire en adoptant les trois règles suivantes :

1° *Les sociétaires doivent avoir une influence directe, par leurs votes, sur la gestion de la société.* — L'assemblée générale des sociétaires approuve les comptes, choisit les gérants ou en délègue le choix à un conseil d'administration qu'elle élit périodiquement, peut révoquer les gérants dans certains cas prévus aux statuts ;

2° Le capital-actions (non compris les emprunts à intérêts fixes) doit appartenir aux ouvriers des spécialités professionnelles employées dans l'entreprise. Peuvent toutefois être sociétaires les ouvriers et employés d'autres spécialités lorsqu'ils sont eux-mêmes occupés par l'entreprise. Les sociétaires une fois admis peuvent garder leurs actions jusqu'à la mort. Mais les actions ne sont transmissibles ni aux héritiers ni à des tiers, à moins qu'ils ne remplissent les conditions d'admission ;

3° L'association comptera au moins sept associés. Limite arbitraire à la vérité, mais empruntée aux sociétés anonymes. La forme anonyme est d'ailleurs de plus en plus la forme habituelle des associations ouvrières. Il fallait éviter de descendre jusqu'au groupement de trois ou quatre associés en nom collectif, qui représente une association patronale de forme courante.

Bien que ces règles soient déjà très larges, nous ne prétendons pas qu'il soit impossible de trouver dans l'avenir des formules complexes permettant de conserver le caractère de sociétés ouvrières à des associations où des capitalistes recevraient un dividende, tout en laissant la gestion de l'affaire et la majeure partie des bénéfices aux ouvriers associés. L'association des peintres « Le Travail » fait en ce moment un essai intéressant dans cette voie, mais cet essai est postérieur à notre enquête.

Méthode d'enquête. — Suivant un usage auquel il s'est toujours conformé depuis son origine, l'Office du travail expose dans le compte rendu sa méthode d'enquête et donne ses questionnaires au lecteur.

Il serait trop long de discuter le questionnaire que nous avons adopté. Mais je tiens à rappeler que ce questionnaire n'a point été envoyé aux associations intéressées. Les délégués de l'Office du travail ont visité les associations, ont vu les livres et les ateliers, ont questionné les gérants et les associés.

Plan du compte rendu. — Le compte rendu débute par un historique sommaire de l'association ouvrière de production, auquel sont annexés les documents principaux ayant servi à établir cet historique.

Puis, viennent dix-huit monographies, très détaillées, présentant chacune l'histoire et l'état actuel d'une société, accompagnées des statuts de la société. On n'a pas cherché, dans le choix de ces monographies, à proportionner le nombre des exemples d'un type déterminé à la fréquence de réalisation de ce type ; on a tendu, au contraire, à faire défiler les types divers, même exceptionnels, rencontrés par l'enquête. Il faut donc se garder de conclure, à la lecture de ces monographies, sans se reporter au tableau détaillé des sociétés, qui permet de remettre chacune d'elles à son plan.

On a même donné, il est intéressant de l'indiquer, deux monographies de sociétés auxquelles le compte rendu conteste le caractère d'associations ouvrières de production. En agissant ainsi, on a voulu éclairer les confins du champ d'enquête et ne pas établir des catégories trop nettes dans des phénomènes sociaux essentiellement continus et se classant par des nuances. Pour la même raison, on a dressé

des tableaux contenant quelques détails sur toutes les sociétés signalées aux enquêteurs, qu'elles aient été admises ou non parmi celles qui présentent les caractères fondamentaux de l'association ouvrière.

A la suite des monographies détaillées, quatre grands tableaux présentent les monographies sommaires de toutes les associations ayant fonctionné en 1895. Ces tableaux contiennent ensemble 82 colonnes et répondent aux questions suivantes :

- 1° Nom, forme, siège, nature, origine des sociétés ;
- 2° Personnel et direction ;
- 3° Capitaux, actions, assemblées ;
- 4° Salaires, assurances, répartition des bénéfices.

Toutefois, sur la demande d'un grand nombre d'associations, les éléments financiers de l'exercice : *montant total des salaires, chiffre d'affaires, bénéfices réalisés, bilans*, au lieu d'être donnés pour chaque société, sont synthétisés dans quatre tableaux récapitulatifs d'ailleurs fort détaillés. Ces tableaux récapitulatifs classent les sociétés successivement par régions, par industries et par types sociaux.

Enfin des renseignements moins étendus sont donnés dans d'autres tableaux pour les sociétés ayant fonctionné en 1896. L'enquête s'arrête au 1^{er} janvier 1897.

Ces explications données, je demande la permission de vous présenter brièvement quelques-unes des constatations que nous avons insérées dans l'historique qui précède et dans l'analyse qui suit les tableaux.

Mouvement général des associations. — Le point de départ est l'association d'ouvriers menuisiers fondée par Buchez en 1831 et qui n'a jamais fonctionné. L'association devait être perpétuelle ; le fonds social, inaliénable et indivisible, devait s'augmenter indéfiniment par le prélèvement d'une part considérable sur les bénéfices. L'entreprise ne devait pas être un capital possédé par l'ouvrier ; toutes les épargnes étaient abandonnées pour l'amélioration du sort des travailleurs futurs et le développement de l'idée coopérative. Il est utile de rappeler ce point de départ.

Trois ans plus tard, les bijoutiers en doré réussirent à faire vivre une association sur une base moins altruiste. Mais, malgré la fondation de quelques autres sociétés, l'idée sommeilla jusqu'en 1848.

De 1848 à 1851, un grand nombre de sociétés ouvrières, 175 à 200 au moins, en laissant de côté les sociétés mixtes, furent constituées après le décret du 5 juin 1848 qui attribuait 3 millions aux sociétés de production soit ouvrières, soit mixtes. Un autre encouragement leur vint du décret du 15 juillet 1848 autorisant le ministre des travaux publics à traiter avec elles de gré à gré ou par adjudication. Travaux publics, fournitures de l'État, subventions, qui se trouvent à l'origine du mouvement de 1848, se retrouveront dans le mouvement actuel ; la raison en est dans les difficultés spéciales qu'éprouvent toujours à *leurs débuts* les associations ouvrières, privées de capitaux, sans crédit, et suspectes par leur nature même à une grande partie de la clientèle qu'elles voudraient atteindre.

Sur les 3 millions, 1 140 000 fr. furent empruntés par 39 sociétés ouvrières (1). Les autres sociétés se fondèrent sans subvention. Mais le mouvement s'arrêta vite, sous deux causes : d'une part, l'inexpérience et l'indiscipline de la plupart des

(1) On a calculé que moitié à peu près des sommes ainsi prêtées avait été perdue. Le reste fut remboursé peu à peu.

fondateurs; de l'autre, l'hostilité bientôt survenue des pouvoirs publics, qui s'accroît en 1852.

A la fin de 1863, une reprise d'activité se manifeste, due aux conclusions du rapport de la délégation ouvrière à l'Exposition de Londres, en 1862. M. Eugène Véron cite alors, pour Paris, 17 sociétés antérieures à juin 1863, 8 formées depuis cette date et 15 en formation. L'activité persista, grâce à la sympathie du régime impérial et aux efforts d'économistes et de philanthropes, jusqu'en 1870. Mais, dès avant la guerre, en 1869, de graves mécomptes étaient survenus aux banques qui soutenaient les associations.

Un grand calme succède à ces tentatives et dure jusqu'en 1881. Cette année 1881, où M. Floquet, préfet de la Seine, s'occupa de faciliter aux associations l'accès aux adjudications de travaux publics, marque un mouvement de reprise qui persiste en s'atténuant jusqu'en 1885. En 1886, les fondations s'arrêtent de nouveau et les sociétés fondées récemment périssent : sur 46 sociétés fondées à Paris dans les quatre années 1881-1884, 12 seulement subsisteront dix ans plus tard. Le mouvement coopératif reprend, grâce aux travaux publics, à l'approche de l'Exposition de 1889, puis *s'accroît à partir de 1893* : 32 sociétés sont fondées en 1894, une trentaine en 1895, et 41 en 1896. Le nombre total des associations ouvrières de production est de 140 au 1^{er} janvier 1895, de 161 au 1^{er} janvier 1896, de 184 au 1^{er} janvier 1897.

A travers ces vicissitudes et ces oscillations, les progrès de l'idée sont lents. On peut essayer de mesurer les progrès accomplis depuis la reprise de 1881, en comparant les chiffres fournis pour Paris par la grande enquête de 1883-1888 (1) et ceux de notre récente statistique. Pour Paris, les résultats des exercices 1885 et 1895 sont peu différents. Mais 1885 est le point culminant d'une période ascendante, tandis que 1895 est en plein mouvement d'accroissement. Aussi une meilleure impression, bien qu'incomplète, se dégage des chiffres sommaires de 1897 et de 1881 : 92 sociétés subsistent à Paris au 1^{er} janvier 1897 contre une trentaine au début de 1881. Malheureusement, nous n'avons pas sur ces exercices extrêmes les renseignements détaillés que nous possédons sur 1885 et 1895.

Sans trop insister sur l'histoire de l'association ouvrière, il ne sera pas inutile de rappeler les principaux encouragements qu'ont reçus les associations postérieurement à l'arrêté de 1881 du préfet de la Seine.

En 1883, furent consentis les premiers prêts faits par la ville de Paris sur le legs Rampal. Sur les 1 411 000 fr. de ce legs, on sait que la Ville n'avait encore touché à la fin de 1895 que 562 000 fr., le reste étant encore à la disposition d'usufruitiers. Sur ces 562 000 fr., 148 000 fr. constituaient les pertes nettes pour douze années d'exercice. Les pertes remontaient presque toutes aux années 1883 et 1884, et, depuis, elles s'atténuaient lentement par les intérêts des prêts. De 1883 au 1^{er} janvier 1897, 923 000 fr. ont été prêtés à 66 sociétés ouvrières de production. 4 sociétés ont touché 50 000 fr. ou davantage, 25 (y compris ces 4) ont touché 10 000 fr. ou davantage. Le legs Rampal ne profite qu'aux associations parisiennes.

En 1883, également, fut fondée la Chambre consultative des associations ou-

(1) *Enquête de la Commission extraparlamentaire des associations ouvrières de production* (Ministère de l'intérieur). [Impr. nationale, 3 volumes.]

vières de production, qui compte 106 adhérents au 1^{er} janvier 1897 et qui a été depuis quinze ans le meilleur guide et le plus ferme appui des sociétés ouvrières tant à Paris qu'en province. On sait qu'elle est formée de tous les directeurs des associations adhérentes. Des fédérations similaires, mais beaucoup moins importantes, ont leur siège à Lyon et à Bordeaux.

Une autre institution, la *Banque coopérative des associations ouvrières de production de France*, a largement contribué à fournir le crédit aux associations ouvrières. Fondée en 1893 à Paris, elle se développait péniblement, malgré une subvention de 50 000 fr. qui lui avait été octroyée par l'État à son début. En 1894, elle reçut d'un généreux philanthrope un don de 500 000 fr. qui lui permit de prospérer. Son capital total s'élevait à 595 000 fr. au 31 décembre 1896, dont 37 000 fr. fournis par les associations ouvrières actionnaires. 56 associations ont eu recours à elle en 1896, l'emploi permanent moyen de fonds a été de 552 000 fr. et le mouvement total des fonds de 1 million. Une banque similaire, mais beaucoup moins importante, fonctionne à Lyon.

Depuis 1893, l'État accorde, sur les fonds du budget, des subventions gratuites, non remboursables, aux associations ouvrières de production et de crédit. 362 000 fr. ont été distribués, du 1^{er} janvier 1893 au 1^{er} janvier 1897, à 135 associations ouvrières, à la chambre consultative, aux banques des associations, etc... Quelques subventions importantes ont été accordées, mais la plupart des sociétés ont touché moins de 10 000 fr. en plusieurs fois et 96 sociétés ont touché 2 000 fr. ou moins.

Enfin, l'enquête entreprise en 1883 par le ministère de l'intérieur a abouti au décret du 4 juin 1888 et à la loi du 29 juillet 1893 facilitant aux associations ouvrières leur admission aux marchés de travaux à passer pour le compte de l'État, des départements et des communes. Ces actes stipulent pour les associations ouvrières quelques privilèges sur lesquels je n'ai point à m'étendre, mais dont j'ai à signaler les effets sur le mouvement coopératif. Le groupe des sociétés coopératives de production ayant fonctionné en 1895 a traité 30 millions d'affaires dont 4 575 000 fr. de travaux de l'État, des départements ou des communes. Les 3/5 de ces travaux ont d'ailleurs été obtenus par adjudication ; mais sans eux un très grand nombre de jeunes sociétés, n'ayant pas encore de clientèles, n'auraient pu subsister. C'est, naturellement, dans la corporation du bâtiment que l'influence des marchés de travaux publics se fait le plus sentir. Pour les charpentiers et menuisiers, ils représentent à peu près moitié du chiffre d'affaires. La proportion est la même pour les serruriers, pour les tailleurs de pierre et maçons. Pour les plâtriers et peintres, la proportion monte à 90 p. 100, et à 70 p. 100 pour l'ensemble des casseurs de pierres, granitiers, piqueurs de grès, paveurs, cimentiers et terrassiers.

Je résumerais ainsi cet historique :

L'association ouvrière s'est développée pendant les quatre périodes principales : 1848-1852, 1863-1869, 1881-1885, 1893-1897. La dernière de ces périodes de développement n'est pas close en 1898. Dans chacune de ces périodes, les ouvriers ont profité de l'expérience accumulée pendant les précédentes : les associations ont aujourd'hui des traditions, et une organisation d'ensemble relativement solide. Néanmoins, les succès des associations sont encore liés, surtout au début, à l'intervention de l'État et des philanthropes ; le mouvement a encore quelque chose de factice.

Nous allons essayer de compléter ces premières vues par l'analyse du fonctionnement des associations ouvrières pendant l'exercice 1895.

Aperçu général sur le développement actuel des associations. — J'ai dit que l'on comptait 140 sociétés au 1^{er} janvier 1895 ; 32 ont débuté en 1895, ce qui porte à 172 le nombre des sociétés ayant fonctionné pendant cet exercice. 11 d'entre elles ont disparu dans l'année, en sorte qu'il en restait 161 au 1^{er} janvier 1896.

En 1896, nous comptons 41 fondations, donc 202 sociétés ayant fonctionné, et 18 disparitions ; en sorte qu'il subsiste 184 sociétés au 1^{er} janvier 1897. C'est sur l'exercice 1895 que l'enquête faite en 1896 et au début de 1897 a pu réunir des résultats complets, et c'est lui qui nous fournira des conclusions.

Les 172 sociétés ayant fonctionné en 1895 comprenaient plus de 9 000 associés, très généralement ouvriers de la profession principale exercée dans chaque entreprise. Moitié à peu près de l'effectif associé travaillait habituellement dans les ateliers sociaux ; et, en outre, 5 000 auxiliaires (maximum 6 700, minimum 4 300) leur prêtaient leur concours. L'effectif normal des ateliers des associations ouvrières était donc de 9 500 individus. Enfin, 7 940 personnes — associés ou auxiliaires — ont eu part aux bénéfices.

Les capitaux souscrits et versés ont pu être évalués fin 1895 à 13 millions et 11 700 000 fr. Le chiffre d'affaires total de l'exercice a atteint 29 900 000 fr. et le bénéfice des 100 sociétés en gain 2 410 000 fr., sur lesquels 2 millions ont été répartis en fin d'exercice (1). Les 100 sociétés en gain avaient un capital versé de 10 500 000 fr., les 72 autres n'avaient versé que 1 200 000 fr. environ.

On peut se demander quelle est l'importance des associations coopératives de production industrielle que nous avons laissées en dehors de ces totaux. 19 sociétés ayant fonctionné en 1895 ; capital total 6 millions, dont plus de 3 millions versés par les coopérateurs ; 1 250 actionnaires ou sociétaires, dont 500 ouvriers ou employés des ateliers sociaux ; 1 900 auxiliaires ; chiffre d'affaires supérieur à 10 millions ; bénéfices supérieurs à 600 000 fr. réalisés par 13 sociétés. En tenant compte de ces chiffres, on aurait pour la coopération de production industrielle, en 1895, les maxima suivants :

191 sociétés ayant fonctionné ; 10 300 sociétaires, dont 5 000 occupés normalement dans les ateliers sociaux ; 7 000 auxiliaires en moyenne, ce qui porte à 12 000 l'effectif moyen des ateliers ; plus de 19 000 millions de capitaux souscrits et 15 millions de versés ; 40 millions d'affaires annuelles et 3 millions de bénéfices réalisés par 113 sociétés en gain.

Revenons à nos 172 sociétés et aux constatations relatives à leur ensemble, en 1895.

On a mis en vedette, dans les tableaux, un groupe de 18 sociétés : Familistère de Guise, Lunetiers de Paris (ayant leurs usines en province) et cochers de Paris. La première de ces sociétés est une création due à l'initiative patronale, remise en plein succès aux mains d'une association fortement hiérarchisée. La seconde est une société datant de 1848 qui emploie normalement 10 fois plus d'auxiliaires que de sociétaires, même en comptant parmi ceux-ci les adhérents qui n'ont qu'une faible influence sur la gestion de la société : 60 associés, 65 adhérents, 1 350 à 1 400 auxiliaires. Les autres, soit 16 sociétés de cochers, ne constituent pas, à proprement parler, des sociétés industrielles.

(1) Répartis, mais non pas touchés en argent. Presque tout reste en compte.

Ces 18 sociétés ont 1 200 sociétaires presque tous occupés et un effectif à peu près fixe de 3 500 auxiliaires. Elles représentent près de moitié du chiffre d'affaires du groupe total des associations, plus de moitié de leur bénéfice, les trois quarts de leur capital et de leur outillage.

Les autres, soit 154, ont encore 7 850 porteurs de parts sociales, mais l'effectif moyen de leurs ateliers n'est plus que de 3 300 sociétaires et 1 700 auxiliaires. Le capital versé est de 3 millions ; le chiffre d'affaires de 16 millions et demi (sur lesquels 4 575 000 fr. de travaux de l'État et des villes) ; les bénéfices sont de un million environ.

Cette décomposition en deux groupes précise l'idée que nous pouvons nous faire du mouvement coopératif actuel.

Personnel. — En ce qui concerne le personnel, nous indiquerons suffisamment son importance relative en rappelant : 1° qu'il y a en France 3 600 000 ouvriers de l'industrie et des transports ; 2° que sur ce total on ne compte encore que 9 000 sociétaires ouvriers, tout au plus, dont moitié normalement occupés dans les ateliers des associations ouvrières ; 3° que l'effectif ordinaire des ateliers ne dépasse pas 9 500 personnes.

La comparaison des effectifs maximum et minimum des ateliers permet de faire une intéressante remarque :

		Maximum.	Minimum.	Moyen.
Pour les 172 sociétés.	Effectif en sociétaires	4 850	4 000	4 500
	— en auxiliaires	6 750	4 250	5 000
	— total approximatif. . .	11 600	8 250	9 500
Pour les 154 sociétés mises à part dans le paragraphe précédent.	Effectif en sociétaires	3 650	2 850	1 700
	— en auxiliaires	3 400	1 050	3 300
	— total approximatif. . .	7 050	3 900	5 000

Si l'on rapporte la différence entre le maximum à l'effectif moyen, on a un coefficient d'instabilité que l'on peut comparer à celui que l'Office du travail a déterminé pour l'ensemble des ouvriers français de grande et moyenne industrie, et l'on peut conclure ainsi :

Les ateliers coopératifs présentent, dans l'ensemble de leur personnel, une irrégularité de travail un peu plus grande que les ateliers ordinaires ; l'irrégularité est considérable pour les auxiliaires et le personnel sociétaire jouit, au contraire, d'une fixité d'emploi notablement supérieure à celle de la moyenne des ouvriers français. En d'autres termes, l'aléa du chômage est reporté sur les auxiliaires.

La conclusion est particulièrement nette pour les 154 sociétés qui représentent tout spécialement l'association ouvrière, et parmi elles pour les industries à mort-saison :

Groupe du bâtiment, personnel sociétaire 500 à 835, personnel auxiliaire 215 à 1 725 ouvriers.

Quels sont les autres bénéfices retirés de l'association par les ouvriers associés ?

D'abord un salaire élevé, au moins quant au taux nominal, car les petites sociétés qui périclitent ne peuvent toujours le payer et sont obligées d'en créditer simplement le compte du sociétaire. Le salaire du sociétaire n'est d'ailleurs pas supérieur à celui des auxiliaires, dans le groupe des 154 sociétés les plus démocratiques.

Ensuite, une part de bénéfice rarement touchée en argent, mais qui s'inscrit au

compte de l'associé et lui forme, quand il se retire, un petit pécule. En comptant dans ces bénéfices les sommes attribuées aux réserves et aux caisses de prévoyance, lesquelles, en fin de compte, font retour aux associés, nous constatons ceci : 4 765 sociétaires ont touché environ 1 400 000 fr. (1) comme parts d'intérêts ou dividendes sur leurs actions et 1 395 (compris, sauf 150, parmi les précédents) ont touché 287 000 fr. comme participation du travail aux bénéfices. Cela représente 205 fr. par sociétaire participant, 290 fr. par actionnaire sociétaire, et dans l'ensemble 345 fr. par chacun des 4 915 sociétaires des 100 associations de production en gain. C'est un boni moyen de 1 fr. 25 c. par jour de travail s'ajoutant à un salaire déjà élevé. Le boni atteint dans certaines sociétés une valeur très supérieure à la moyenne. Nous ajouterons que sur un effectif maximum de 6 735 auxiliaires, 3 480 avaient droit par les statuts à une participation aux bénéfices ; 2 640 en ont obtenu une qui s'est élevée en moyenne à 75 fr. par tête. En tenant compte de l'irrégularité d'emploi des auxiliaires, on calcule que cela représente 0 fr. 35 c. par journée de travail d'un auxiliaire (2).

Le bénéfice est beaucoup plus considérable pour les sociétaires dans le groupe des 18 sociétés mises à part que dans les 154 autres. Aussi les capitaux accumulés par le jeu des retenues et des bénéfices forment à chaque sociétaire, en dehors de sa mise initiale, une part beaucoup plus forte dans les premières que dans les secondes. L'épargne moyenne réalisée par chaque sociétaire, postérieurement à son entrée dans la société, est de 6 000 fr. par chacun des 2 335 bénéficiaires du premier groupe (3), 500 fr. par chacun des 7 800 bénéficiaires du deuxième groupe. L'épargne individuelle varie, d'ailleurs, considérablement avec l'ancienneté des sociétaires et avec le degré de prospérité des sociétés. Mais, ici, nous cherchons à caractériser l'ensemble des coopérateurs.

Les caisses de prévoyance, sauf pour quatre sociétés, n'ont à peu près rien en caisse. C'est qu'en effet les sociétaires, accumulant à leur compte des sommes remboursables, s'intéressent généralement peu à la question des retraites collectives. Ils comptent, pour leurs vieux jours, sur le remboursement de leurs parts sociales.

Industries exercées. — On sait que les associations ouvrières ne sont pas spécialement des sociétés de main-d'œuvre. Nous signalerons parmi les métiers où se fondent les plus nombreuses associations, ceux de typographe, cordonnier, tisserand, menuisier, ébéniste, diamantaire, tailleur de pierres, maçon, peintre en bâtiments, couvreur-plombier, cocher-loueur. Ce sont des associations où l'on trouve à la fois de la main-d'œuvre et des matières premières, mais où domine le petit outillage. Un chiffre, entre autres, caractérisera la situation. La force en chevaux-vapeur utilisée par les associations est de 15 chevaux en moyenne par 100 unités d'effectif ouvrier. On peut la comparer à la force de 76 chevaux par 100 unités d'effectif déterminée par l'Office du travail pour l'ensemble des établis-

(1) Nous laissons là de côté 140 000 fr. touchés par des porteurs de parts non associés, ne prenant pas part aux assemblées.

(2) 5 000, effectif moyen, est à peu près les $\frac{3}{4}$ de 6 735, effectif maximum. Si donc on compte 300 jours de marche pour l'atelier, il faut compter 225 jours par unité de l'effectif maximum. Or : 75 fr. = 225×0 fr. 333.

(3) 1 190 associés et 1 145 sociétaires non associés, dits participants à Guise, soit 2 335.

sements de grande et de moyenne industrie soumis à l'enquête de 1891-1893. La conclusion est qu'il s'agit, en général, d'entreprises à outillage sommaire.

Pourquoi ? Parce que les entreprises à gros outillage ne peuvent se développer *progressivement*. Il leur faut *immédiatement* un gros capital, une forte production, des débouchés étendus, un directeur expérimenté comme fabricant et comme commerçant. Ce sont des conditions presque impossibles pour une association ouvrière à ses débuts ; ce n'est donc qu'exceptionnellement qu'elle aborde la grande industrie.

Il y a cependant de grandes usines parmi nos associations ouvrières : grandes verreries, mines, lunetiers de Paris, familistère de Guise. Nous avons dit par suite de quelles circonstances ces deux dernières associations prospéraient ; les autres associations de grande industrie, sauf une verrerie-flaconnerie, vivent péniblement.

Souvent, d'ailleurs, les coopératives à nombreux personnel initial ont été créées par des syndicats puissants et fonctionnant bien, mais qui avaient mieux adapté leur organisation à la défense du salaire qu'à la production collective, et les monographies présentées par l'Office du travail nous racontent surtout les dissensions intestines qui les ont ruinées.

Rapports entre l'idée coopérative et l'idée corporative. — L'idée primitive de l'association de production est une idée corporative : amener peu à peu toute une industrie entre les mains des travailleurs associés. De nos jours, l'idée corporative se manifeste encore par les fondations émanées de syndicats puissants. Nous venons de dire que ces fondations réussissaient rarement ; le syndicat et l'association de production poursuivent des buts très différents et doivent rester distincts.

Aussi a-t-on vu de plus en plus les associations se former par un petit noyau d'ouvriers réunis pour exploiter en commun un atelier. Forme quasi patronale, si de grandes précautions ne sont prises pour assurer aux auxiliaires la faculté de devenir associés, par des versements échelonnés et une part raisonnable dans les bénéfices.

Dans le tableau joint à notre résumé, l'on trouvera les sociétés classées en quatre groupes suivant la persistance de l'idée corporative et l'on pourra vérifier ces conclusions du rapport d'enquête (1).

« L'importance de chaque groupe est aujourd'hui en raison inverse de la persistance de l'idée corporative, qui était l'idéal coopératif primitif.

« La réussite est d'autant plus grande que l'affaire est plus solidement tenue dans les mains d'un noyau de sociétaires exploitant l'atelier. »

Forme de la société. — Nous trouvons 146 sociétés anonymes à capital variable, 7 à capital fixe, 14 sociétés en nom, avec ou sans commandite, et 5 sociétés diverses.

Les premières (146) représentent 75 p. 100 du nombre des sociétaires, 60 p. 100 des sociétaires embauchés, 40 p. 100 des auxiliaires, moitié des salaires distribués, moitié du chiffre d'affaires, un peu plus de 40 p. 100 des bénéfices réalisés et 30 p. 100 du capital versé.

Les sociétés en nom (14) représentent 8 p. 100 du nombre des sociétaires, 15 p. 100 des sociétaires embauchés, 55 p. 100 des auxiliaires, 35 p. 100 des

(1). *Associations ouvrières de production*, p. 568.

salaires et du chiffre d'affaires, 55 p. 100 des bénéfices et 60 p. 100 du capital versé.

Les deux séries s'opposent assez nettement. D'un côté, la masse des coopérateurs, de l'autre, celle des capitaux ; la première série plus démocratique, la seconde plus hiérarchisée ; la première à visées plus émancipatrices, la seconde plus rémunératrice à chiffre égal d'affaires.

Participation des auxiliaires aux bénéfices. — (A) 19 sociétés accordent au travail, le capital une fois rémunéré à 5 p. 100 au maximum, une part égale ou supérieure à 50 p. 100 des bénéfices ; (B) 61 sociétés une participation inférieure. 27 sociétés (C) n'emploient pas d'auxiliaires et 56 (D) en emploient et ne leur accordent aucune part dans les bénéfices. Pour 9 sociétés, qui n'ont rien distribué, ou qui avaient disparu lors de l'enquête, la situation reste douteuse. Moitié à peu près des auxiliaires ont droit, par les statuts des sociétés, à une participation aux bénéfices.

Des 4 groupes A, B, C, D, le groupe le plus considérable, le plus important, est le groupe (D), où aucune participation n'est accordée aux auxiliaires. Puis viennent, ainsi qu'on peut le remarquer sur le tableau joint à notre résumé, les groupes ainsi rangés par importance décroissante : B, A, C. Les groupes A et B ne diffèrent pas beaucoup d'importance, l'ordre de puissance des groupes est à peu près inverse de la pureté de l'idée coopérative.

C'est contre cette altération de l'idée coopérative que réagit la Chambre consultative des associations ouvrières de production, en exigeant des sociétés qui lui sont adhérentes la participation des auxiliaires aux bénéfices. Aussi la participation, malgré les constatations défavorables qui précèdent, est en progrès dans l'ensemble des sociétés coopératives.

Résumé et conclusions. — Beaucoup d'autres questions, relatives au fonctionnement intérieur des associations, sont traitées dans notre enquête sur les associations ouvrières de production. Mais nous voulons nous borner aujourd'hui à dégager les grands traits d'ensemble du mouvement coopératif.

Nous résumerons ainsi, pour conclure, notre communication :

L'idée de l'association ouvrière de production, après diverses vicissitudes, est arrivée à créer un mouvement d'une certaine importance, bien qu'encore lent et par certains côtés factice.

Visiblement, l'idée coopérative a évolué, depuis les premières tentatives, sous l'influence des nécessités économiques actuelles. Les grandes sociétés corporatives, qui visent à monopoliser l'exercice d'une profession dans une région, ont rarement été jusqu'ici des sociétés prospères. Au contraire, le groupement d'un petit noyau de coopérateurs autour d'un atelier exploité en commun, a été souvent *un bienfait* pour les membres du groupement. De là l'évolution, en quelque sorte individualiste, de l'idée coopérative. Il a fallu introduire dans le mécanisme une dose suffisante d'intérêt personnel, direct, immédiat pour assurer le succès. Le danger de cette évolution, pour l'idée coopérative, est de conduire tout doucement au patronat ordinaire. La Chambre consultative, gardienne de l'idée, l'a compris ; elle veille au recrutement de nouveaux sociétaires en maintenant à un taux modéré, et même très bas, la première mise de fonds du sociétaire ; elle veille aussi à l'attribution de bénéfices aux auxiliaires. Elle essaie de concilier la préoccupation sociale et le désir légitime de bénéfices.

Le mécanisme actuel est assez souple pour permettre à des sociétés de moyenne industrie de vivre et de prospérer, mais cela ne suffirait pas à amener le triomphe d'une organisation nouvelle et générale du travail. Une nouvelle préoccupation est née : assurer côte à côte le développement d'une société de travail et d'une société de capitaux, la société de travail ayant l'initiative dans la gestion, la société de capitaux ayant le contrôle. Nous suivrons avec intérêt le développement de l'idée nouvelle, nous gardant bien de conclure par avance et de décourager les tentatives.

Nous avons dit les avantages financiers et de stabilité d'emploi qu'obtenaient les sociétaires des associations prospères. Complétons ces indications en signalant les autres buts poursuivis fréquemment par les fondateurs de sociétés : indépendance relative dans les conditions du travail ; défense, contre le chômage, des chefs les plus compromis aux yeux des patrons dans les syndicats ou dans les grèves ; maintien momentané, par un grand nombre d'intéressés menacés de chômage, de certaines industries locales ou de certains établissements prêts à disparaître. Ces motifs agissent en somme plus souvent que le souci théorique de faire disparaître le patronat.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans faire remarquer que, parallèlement à l'évolution que j'ai signalée, et, tout naturellement, l'autorité des directeurs s'est fortifiée dans les associations, la stabilité des directions s'est affermie. Mais c'est peut-être une nécessité qui est, à l'heure actuelle, plutôt subie qu'acceptée par les coopérateurs. On ne se rend pas compte encore, en général, de l'importance absolue des fonctions administratives et commerciales. Un trop grand nombre de coopérateurs ont tendance à croire que le directeur, ne travaillant pas de ses mains, ne se fatigue guère et ne mérite pas un salaire supérieur à celui de ses collaborateurs. Les associations ont rarement, jusqu'ici, payé leurs directeurs autant qu'il eût convenu, étant donnée l'influence décisive qu'ils ont sur le succès ou la ruine des sociétés. C'est plutôt, il faut le dire à leur honneur, l'attrait naturel de l'autorité et un dévouement idéaliste qui ont soutenu ceux-ci dans leur tâche.

En sorte que, pour aborder la grande industrie, le seul problème à résoudre n'est pas celui du capital ; il faut résoudre aussi celui de la direction ; et ce dernier est d'autant plus délicat que le directeur — les premiers directeurs tout au moins — devra être choisi en dehors du groupe des ouvriers associés. C'est le problème de la répartition équitable aux trois facteurs — *intelligence, capital, travail* — qui se pose à nouveau. On a pu, dans la petite industrie, trouver les trois facteurs dans les mêmes personnes. Mais, à mesure que le machinisme se développe, ce cumul devient de plus en plus rare. L'originalité des tentatives nouvelles et encore incertaines est d'essayer de subordonner les facteurs intelligence et capital au facteur travail. La difficulté n'a été esquivée à Guise que parce qu'un très riche philanthrope a fait de ses vues sur la hiérarchie une condition de sa libéralité.

Arthur FONTAINE.

TABLEAU.

Fonctionnement des Associations
(Tableau extrait du volume publié par l'Office)

DÉSIGNATION.	NOMBRE								CAPITAL SOCIAL		VALEUR de L'OUTIL- LAGE.
	DE SOCIÉTÉS		DE SOCIÉTAIRES				D'AUXILIAIRES		SOUSCRIT à l'épèque de l'enquête.	VERSÉ par les actionnaires au total.	
	ayant fonc- tionné en 1895.	aux- quelles s'appli- quent les loiaux du tableau.	a la fin de 1895.	employés en 1895.		employés en 1895.					
				Maximum	Minimum	Maximum	Minimum				
ENSEMBLE des sociétés ayant fonctionné en 1895	172	165	9 029	4 864	4 013	6 735	4 274	francs. 13 049 625	francs. 11 715 507	francs. 7 523 542	
Sociétés ayant fonctionné toute l'année 1895 .	130	129	8 550	4 524	3 863	6 469	4 252	12 778 385	11 609 112	7 467 459	
Sociétés existant au 1 ^{er} janvier 1895 et disparues dans l'année	10	5	(A) 53	39	(A) 3	80	(A) 5	38 000	24 440	11 000	
Sociétés ayant commencé à fonctionner en 1895	32	31	421	301	(B) 142	186	(B) 17	233 240	81 955	45 083	
Sociétés faisant ou ayant fait partie de la Cham- bre consultative.	97	94	4 606	1 604	1 101	2 135	453	2 700 515	1 943 274	1 384 016	
Sociétés n'ayant pas fait partie de la Chambre consultative.	75	71	4 423	3 260	2 909	4 600	3 821	10 349 080	9 772 233	6 139 526	
Sociétés accordant aux travailleurs associés Une part égale ou su- perieure à 50 p. 100 ou non, sur les béné- fices nets, le capital Une part inférieure à social rémunéré à 50 p. 100 des béné- p. 100 au plus fices.	(C) 19	19	960	902	780	2 280	1 592	4 948 440	4 844 953	984 350	
Sociétés employant des auxiliaires et ne leur accordant aucune participation aux bénéfices	(D) 61	61	2 570	1 004	664	1 202	356	1 184 122	800 984	627 669	
Sociétés n'employant pas d'auxiliaires en prin- cipe ou en pratique	(E) 56	55	3 053	1 896	1 670	3 184	2 297	6 355 663	5 235 424	5 285 377	
Sociétés ne répartissant actuellement rien, ni aux actionnaires, ni aux auxiliaires.	(F) 27	27	1 298	1 005	843	5	3	316 400	563 246	366 146	
Sociétés disparues sans avoir rien distribué ni décidé	(G) 3	3	1 148	57	56	64	26	240 000	220 400	260 000	
	(H) 6	"	"	"	"	"	"	(I) 5 000	(I) 500	"	
Sociétés anonymes à capital variable	146	139	6 983	3 120	2 418	3 421	1 134	4 635 912	3 566 824	3 587 285	
Sociétés anonymes	7	7	842	684	604	167	95	580 890	851 991	785 157	
Sociétés sous le nom du gérant ou en nom col- lectif avec ou sans commandite.	14	14	716	696	652	3 129	2 983	7 832 073	7 294 752	3 151 100	
Sociétés diverses mal définies ou définies par une loi spéciale (J).	5	5	488	364	339	18	12	750	1 940	"	
Sociétés corporatives restées liées à un syndi- cat (K)	24	24	3 158	398	215	445	100	568 300	469 356	358 507	
Sociétés corporatives non liées à un syndicat (L)	28	27	2 218	789	568	363	139	713 350	582 238	527 770	
Sociétés fondées avec des tendances corpora- tives, mais restées en pratique aux mains d'un petit groupe de coopérateurs (M).	11	11	150	138	111	319	14	142 172	92 234	26 300	
Sociétés fondées par de petits groupes de coo- pérateurs pour l'exploitati n d'un établisse- ment (N)	87	87	2 836	2 815	2 525	5 163	3 844	11 343 253	10 030 947	6 243 585	
Sociétés pour l'exploitation d'un établissement, mais restées liées au mouvement syndical (O).	13	13	657	707	591	445	177	270 550	537 532	367 380	
Sociétés douteuses.	9	3	10	17	3	"	"	12 000	3 200	"	
Sociétés satisfaisant aux prescriptions princi- pales du projet de loi sur les sociétés coopé- ratives (P).	34	34	871	662	473	797	138	410 090	311 580	223 896	
Sociétés ne satisfaisant pas encore (en 1896) à ces prescriptions	138	131	6 158	4 202	3 540	5 938	4 136	12 639 535	11 403 927	7 299 646	
ENSEMBLE de la coopération française en 1896, en tenant compte des formes voisines de l'as- sociation ouvrière de production	191	183	10 300	5 400	4 500	8 700	5 400	19 100 600	15 000 000	"	

ouvrières de production en 1895.
du travail. — Imprimerie nationale, 1897.)

SALAIRE PAYÉS EN 1895.			MONTANT		BÉNÉ- FICES en 1895.	NOMBRE de SOCIÉTÉS en bénéfice.	OBSERVATIONS.																																						
SOCIÉ- TAIRES.	AUXI- LIAIRES.	TOTAL.	des AFFAIRES annuelles.	des TRAVAUX exécutes pour l'État.																																									
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.																																								
6 371 342	5 755 349	12 156 690	29 895 354	4 573 326	2 410 234	100	En faisant, colonne par colonne, les totaux des groupements complémentaires analysés entre deux des traits noirs horizontaux qui divisent le tableau, on doit retrouver les chiffres de la ligne d'en-tête du tableau.																																						
6 161 464	5 735 898	11 897 362	29 385 653	4 519 206	2 399 023	86	La liste alphabétique (p. 332 et suiv.) indique 11 sociétés disparues dans l'année 1895, mais l'une d'entre elles (n° 63) n'existait pas encore au 1 ^{er} janvier 1895. (A) Nombre au moment de la fermeture des ateliers, autrement il faudrait 0. (B) Nombres pris, les ateliers une fois ouverts, autrement il faudrait 0.																																						
11 167	5 333	16 500	45 120	18 120	"	"																																							
198 711	44 117	242 828	464 581	36 000	11 211	14																																							
2 212 636	1 283 170	3 495 806	9 896 424	2 998 016	870 751	54	La liste alphabétique (p. 332 et suiv.) indique 105 sociétés faisant partie de la Chambre consultative au 1 ^{er} janvier 1897. Sur ces 105, elle en indique 21 comme ne fonctionnant pas encore en 1895. En revanche, 13 sociétés disparues au 1 ^{er} janvier 1897 faisaient partie de la Chambre en 1895.																																						
4 158 706	4 502 178	8 660 884	19 998 930	1 575 310	1 539 483	46																																							
1 146 948	2 240 430	3 387 378	6 127 272	987 000	669 851	13	<table><tr><th colspan="3">SOCIÉTÉS</th><th rowspan="2">CHIFFRES d'affaires des sociétés en nom.</th><th rowspan="2">SOCIÉTÉS diverses.</th></tr><tr><th>anonymes à capital variable</th><th>anony- mes.</th><th>en nom.</th></tr><tr><td>(C). . . .</td><td>15</td><td>3</td><td>4 833 378</td><td>1</td></tr><tr><td>(D). . . .</td><td>61</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>(E). . . .</td><td>42</td><td>5</td><td>6 537 200</td><td>"</td></tr><tr><td>(F). . . .</td><td>19</td><td>2</td><td>16 000</td><td>4</td></tr><tr><td>(G). . . .</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>(H). . . .</td><td>6</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr></table> (I) Chiffres relatifs à une société.	SOCIÉTÉS			CHIFFRES d'affaires des sociétés en nom.	SOCIÉTÉS diverses.	anonymes à capital variable	anony- mes.	en nom.	(C). . . .	15	3	4 833 378	1	(D). . . .	61	3	"	"	(E). . . .	42	5	6 537 200	"	(F). . . .	19	2	16 000	4	(G). . . .	3	"	"	"	(H). . . .	6	"	"	"
SOCIÉTÉS			CHIFFRES d'affaires des sociétés en nom.	SOCIÉTÉS diverses.																																									
anonymes à capital variable	anony- mes.	en nom.																																											
(C). . . .	15	3	4 833 378	1																																									
(D). . . .	61	3	"	"																																									
(E). . . .	42	5	6 537 200	"																																									
(F). . . .	19	2	16 000	4																																									
(G). . . .	3	"	"	"																																									
(H). . . .	6	"	"	"																																									
1 303 668	875 302	2 178 970	5 613 254	1 709 206	656 143	32																																							
2 828 289	2 594 413	5 422 702	15 150 462	1 675 000	1 046 650	40																																							
975 437	11 300	986 737	2 613 558	167 120	30 640	13																																							
117 000	63 903	180 903	390 808	35 000	6 950	2																																							
"	"	"	"	"	"	"																																							
"	"	"	"	"	"	"																																							
4 130 447	2 522 007	6 652 454	16 361 938	4 155 206	1 011 836	84	(J) Par exemple, un atelier syndical sans statuts, et à l'opposé la mine de Rancie définie par des actes officiels. Toutes ces sociétés ont pour caractéristique de n'avoir pas de capital social.																																						
869 800	196 276	1 066 076	2 079 218	261 000	64 314	3																																							
1 194 535	3 061 735	4 256 270	11 136 578	152 000	1 325 364	10																																							
176 560	5 330	181 890	317 620	5 120	8 720	3																																							
382 371	206 766	589 137	1 542 253	448 120	30 403	11	Voir tableaux II et III, 2 ^e partie, colonnes 15 et 16 : (K) Colonne 15, oui, colonne 16, non. (L) — non, — non. (M) — non, — non. (N) — non, — oui. (O) — oui; — oui.																																						
555 950	209 649	765 599	2 205 873	333 000	65 674	16																																							
134 600	53 112	187 712	434 111	113 500	12 863	4																																							
4 362 371	4 654 961	9 017 332	22 252 629	2 766 706	1 841 557	62																																							
926 050	660 860	1 586 910	3 430 488	912 000	459 737	7																																							
10 000	"	10 000	30 000	"	"	"																																							
"	"	"	"	"	"	"																																							
777 439	562 400	1 339 839	2 303 462	1 129 000	66 284	13	(P) Sociétés anonymes à capital variable, ou n'employant pas d'auxiliaires, ou distribuant 50 p. 100 des bénéfices aux travailleurs associés ou non. Toutefois, le contrôle des auxiliaires participants n'est que rarement prévu.																																						
5 593 903	5 222 948	10 816 851	27 091 892	3 444 326	2 343 950	82																																							
"	"	"	40 000 000	6 600 000	3 000 000	109	La liste de 20 sociétés voisine de l'association ouvrière comprend une société ayant débuté en 1896.																																						